



# **LA REPRISE ET LE RECYCLAGE**

## **Des déchets d'emballages ménagers :**

### **Bilan et perspectives pour les opérateurs Federec**

**Fabienne Rebier –Sita**  
**Stéphane Panou - Coved**

P.1

# Sommaire

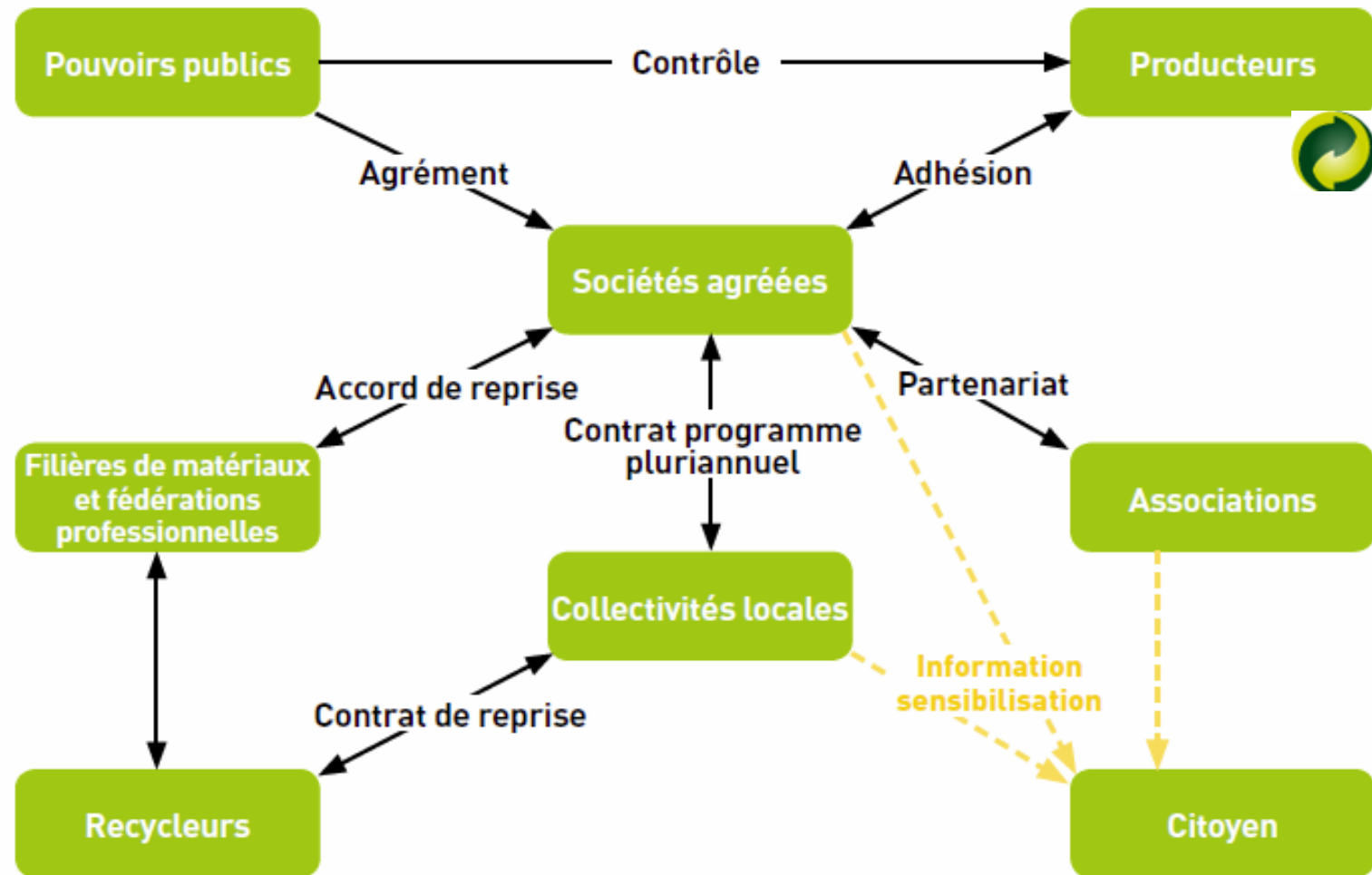
- ⦿ Historique de la filière REP emballages ménagers
- ⦿ Le principe de la reprise et le recyclage des déchets d'emballages ménagers
- ⦿ Bilan de la reprise avec les opérateurs FEDEREC
- ⦿ Les évolutions de la reprise avec le nouveau barème

# Un peu d'histoire

- **Décret n 92-377 du 1er avril 1992** : tout producteur qui, à titre professionnel, emballe ou fait emballer ses produits en vue de leur mise sur le marché national, est tenu de pourvoir à l'élimination des déchets qui proviennent de l'abandon par les ménages de ces emballages.
- A défaut d'y satisfaire par ses propres moyens, **le producteur peut déléguer la réalisation de son obligation à une société agréée par les pouvoirs publics**, en contrepartie du versement d'une contribution financière.
- Création de **2 éco-organismes** à l'initiative des producteurs, agréés par les Pouvoirs Publics, : **Eco-Emballages** (1992) et **Adelphe** (1993)



# Les acteurs impliqués



# Le marché des emballages

## En 2009:

- 4,7 millions de tonnes d'emballages ont contribué à Adelphe et Éco-Emballages, pour un total de 423 millions d'euros.
  - 99% de la population française desservie par la collecte sélective des matériaux
  - 384 millions d'euros ont été versés par les sociétés agréées aux collectivités locales au titre des soutiens ( à la tonne triée, valorisation énergétique, communication, etc.)
  - Soutiens pour les collectivités pour:
    - La collecte sélective (transport, contenant)
    - Le traitement des déchets d'emballages ménagers: 2,96 Mt recyclés (recyclage matière), 0,79 Mt valorisés énergie
- => Soit un taux de recyclage de 63%**

# La reprise des matériaux

- Assurer l'enlèvement et le recyclage de l'ensemble des déchets d'emballages, avec une traçabilité des matériaux repris

Les matériaux de déchets d'emballages:

- **L'acier** : acier de collecte sélective, acier issu de mâchefers, acier de compost
- **L'aluminium**: aluminium de collecte sélective, aluminium issu de mâchefers, aluminium de compost
- **Les plastiques**: Plastique flacons 3 fractions (PET clair et colorée, PEHD)
- **Les papiers cartons**: selon la sorte 5.01 ou 5.02 et 5.03 (les emballages liquides alimentaires)
- **Le verre**: en mélange, incolore et coloré

# Les options de reprise et de recyclage des D.E.M

- 3 options de reprise pour une collectivité :
  - la Garantie de Reprise,
  - **la Reprise Garantie,**
  - la Reprise collectivités locales.

	<b>La Reprise Garantie</b>	<b>La Garantie de Reprise</b>	<b>La Reprise collectivité locale</b>
<i>Acteurs</i>	Repreneurs multi-matériaux	Filière mono-matériau	Pas d'appui organisationnel
<i>Repreneur</i>	Repreneur labellisé par la Fédération et choisi parmi les 170 par la CL	Repreneur désigné par la filière	Repreneur choisi par la CL
<i>Exigences techniques</i>	Cahier des charges du repreneur	PTM de la filière	Cahier des charges du repreneur
<i>Prix de reprise</i>	Librement négocié et sup ou égal à 0	Fixe national et sup ou égal à 0	Librement négocié

# Le devenir des emballages

Le verre



L'acier  
L'aluminium



Les  
plastiques



Les papiers cartons



# Les chiffres de la reprise

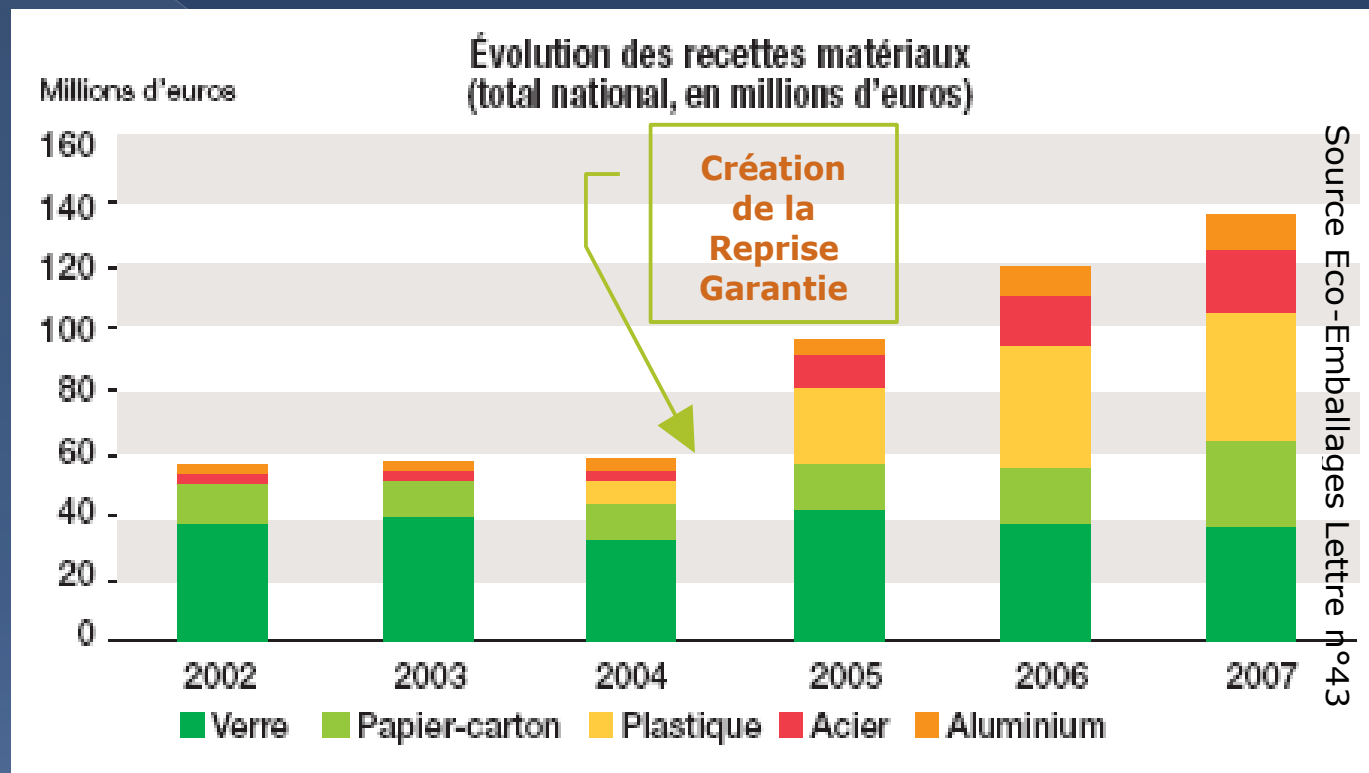
- Données 2008: Part de marché de la Reprise Garantie en tonnage dans la reprise des D.E.M\* (*hors verre et métaux issus de compost*)

	Tonnage 2008 RG	Tonnage 2008 GR/RG/AR	PDM RG dans la reprise des DEM*
EMR	165 972	510 418	33%
ELA	8 068	33 583	24%
PLASTIQUE	60 842	216 120	28%
ACIER CS	24 781	83 056	30%
ACIER Mâchefer	77 721	223 570	35%
ALU CS	1 171	4 513	26%
<b>TOTAL</b>	<b>338 555</b>	<b>1 071 260</b>	<b>32%</b>

\* DEM : Déchets d'emballages ménagers

- Plus de 200 collectivités ont signé un contrat en Reprise Garantie.
- Quelques 1000 collectivités ont signé un contrat au Barème D avec une Société Agréée.

# Évolution des recettes matériaux



Création de la Reprise Garantie en 2005 dans le cadre du barème D  
⇒ Instauration d'une concurrence dans la reprise des D.E.M.

# Comparaison des prix de reprise (Enquête Amorce)

Résultats par matière de l'enquête 2010 en reprise garantie (données 2009)	Acier collecte sélective	Acier mâchefers	Aluminium collecte Sélective	Aluminium mâchefers	Papier carton 5.02	Plastiques (bouteilles et flocons)
Moyenne de contrats dans l'échantillon	85	33	79	25	82	60
Moyenne pondérée du prix de reprise garantie sur l'échantillon	78.3€ / t	28 € / t	328.5€ / t	344.2€ / t	30.2€ / t	92.9€ / t
Ecart type des prix annuels sur l'échantillon	[46-111]	[5-49]	[220-437]	[240-448]	[20-40]	[58-127]
Moyenne pondérée du prix de garantie de reprise	62€ / t	11.9€/ t	208€/ t	334.4 € / t	23.8 € / t	86.7 € / t

STATISTIQUES : prix (Enquête AMORCE ADEME « Modalités et prix de reprise des matériaux faisant l'objet de la reprise garantie et de la reprise collectivité locale – données 2009 » )

# Avec le nouveau barème E ...

## ◉ Quelques éléments de langage:

<u>Au barème D</u>		<u>Avec le barème E</u>
La Reprise Garantie	⇒	Reprise Option Fédérations , « Valorisation Garantie Opérateur »
La Garantie de Reprise	⇒	Reprise Option filières
La Reprise Collectivités Locales	⇒	Reprise Option individuelle
Contrat Programme de Durée (C.P.D)	⇒	Contrat pour l'Action et la Performance (C.A.P)

# De nouveaux objectifs :

**Dans le cadre du barème E, les sociétés agréées participeront activement :**

- A l'atteinte de l'objectif national **d'un taux de recyclage matière** et organique des déchets d'emballage ménagers (DEM) **de 75%** à horizon 2012 (performance actuelle de 63%)
- A l'atteinte de **l'objectif national de prévention par éco-conception de 100 000 tonnes de DEM** à horizon 2012 contribution financière des industriels aux éco-organismes modulées en fonction des critères d'éco-conception)
- Au **soutien des études et projets de R&D** relatifs à la gestion des DEM

Le titulaire doit y consacrer en moyenne sur la durée de son agrément 0,35% du montant des contributions qu'il perçoit

Exemple de projet : extension des consignes de tri du plastique

# Les nouveautés sur la reprise et le recyclage des DEM

## ➤ Une distinction claire des flux EMR/ELA

Possibilité de choisir des repreneurs distincts

## ➤ La définition de nouveaux standards avec un minimum de qualité (% en matériau d'emballage notamment)

## ➤ La possibilité d'être soutenu pour des standards expérimentaux pour les collectivités:

Le titulaire proposera dans sa demande d'agrément, pour mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, des standards expérimentaux et les soutiens associés au minimum pour:

- Une ou plusieurs consignes de tri élargie(s) aux DEM en plastique autre que les bouteilles et les flacons
- Une extraction des déchets d'emballages ménagers en plastique rigide dans des unités de traitement mécanobiologique

# Les autres nouveautés ...

- **Une plus grande flexibilité de la durée des contrats de reprise**
  - Possibilité de sortie au bout de 3 ans des Collectivités locales sous contrat Garantie de Reprise. Les pouvoirs publics ne se positionnent pas sur les sorties possibles des contrats via les repreneurs Fédération.
- **Une aide au transport possible pour toute option de reprise**
  - **AZE\*** maintenu pour l'option Filière : principe de solidarité: obligation de reprise en tout point du territoire national, prix de reprise unique positif ou nul
  - **AZE possible pour les repreneurs si un adhérent d'une des fédérations s'engage à respecter ce principe de solidarité**

\*AZE : Aide aux zones éloignées

# Les modalités opérationnelles

- Pour les contrats à échéance au 31/12/2010: possibilité de prolonger les contrats avec son repreneur actuel jusqu'à mi 2011 maximum
  - ⇒ Temps de réflexion possible
- Contrat de reprise type disponible début 2011 pour le barème E
  - ⇒ Contraintes: délais administratifs de signature des contrats

# CONCLUSION

- ◉ La Valorisation Garantie Opérateur: un vrai plus pour les collectivités
    - > Capacité de négociation de la collectivité
    - > Revenus financiers supplémentaires
    - > Contractualisation possible avec un repreneur pour l'ensemble des matériaux
    - > Garantie de traçabilité
  - ◉ Un système qui a fait ses preuves et qu'il faut maintenir pour pérenniser les outils industriels et les emplois en France
-

# Vos questions ?